

Conditions générales

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les ventes réalisées et à toutes les prestations de service fournies par la SRL ANDRE PISCINE, ayant son siège social à 4920 AYWAILLE, Fond de la ville 9a et inscrite à la BCE sous le numéro 0662.396.370.

Les relations contractuelles entre la SRL ANDRE PISCINE et le Client sont régies exclusivement par le contenu des présentes conditions générales. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales avant de passer commande auprès de la SRL ANDRE PISCINE et d'avoir accepté sans réserve leur contenu.

Par conséquent, le client renonce entre autres explicitement à l'application de ses propres conditions générales.

1.2. En tout état de cause, toute dérogation aux présentes conditions générales doit toujours être expressément acceptée par écrit par la SRL ANDRE PISCINE et n'aura dans ce cas qu'un effet isolé et unique.

2. Description de l'offre de biens et services

2.1. La SRL ANDRE PISCINE est une entreprise active dans la construction de piscines.

3. Offres

3.1. Sauf stipulations contraires et écrites, le délai de validité de nos offres est de 30 jours à dater de leur émission.

3.2. Les prix repris dans l'offre sont ceux du prix du marché au moment de l'émission de celle-ci et ne sont garantis que durant un délai de 30 jours. La SRL ANDRE PISCINE ne peut être tenu au-delà du délai de 30 jours si ces prix augmentent.

3.3. L'offre est remise sur base des éléments apparents et visibles. La SRL ANDRE PISCINE ne peut être tenue de réaliser de travaux supplémentaires qui ne pouvaient être prévisibles lors de l'émission de l'offre (vices cachés, non-apparents, non-visibles...).

4. Commandes

4.1. Toute commande confirmée à la SRL ANDRE PISCINE n'engage celle-ci qu'après confirmation écrite de sa part.

5. Délais

5.1. Les produits sont livrés à l'acheteur à son domicile ou à son siège social. En conséquence, l'acheteur supporte le transport et les risques afférents aux produits dès leur prise de possession et, à défaut, dès que ceux-ci sont mis à sa disposition.

5.2. Les délais de livraison communiqués sont toujours purement indicatifs et n'impliquent aucune obligation de résultat, de

moyen ou de garantie dans le chef de la SRL ANDRE PISCINE.

Les délais d'exécution annoncés pour la réalisation des travaux sont donc purement indicatifs, les conditions météorologiques pouvant avoir un impact important sur les délais.

Le non-respect de ce délai ne pourra donc en aucun cas justifier une demande en dommages et intérêts de la part du client ni une résiliation, ou annulation de la commande par le client.

6. Force majeure et imprévision

6.1. En cas de force majeure, de cas fortuit ou du fait du prince, la SRL ANDRE PISCINE a le droit de suspendre ou d'annuler la commande, et ce, sans que le client ne puisse prétendre à aucune indemnité généralement quelconque. Sont assimilés à la force majeure, les circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour la SRL ANDRE PISCINE, l'exécution de celui-ci beaucoup plus onéreuse.

6.2. En cas de survenance de circonstances nouvelles qui bouleversent l'économie du contrat et rendent pour la SRL ANDRE PISCINE, l'exécution de celui-ci beaucoup plus onéreuse, les parties conviennent de se rencontrer pour déterminer des conditions équitables pour poursuivre l'exécution du contrat ou décider la résiliation du contrat.

7. Transfert des risques liés aux marchandises et transfert de propriété

7.1. Les marchandises vendues par la SRL ANDRE PISCINE, expédiées par lui-même ou par un tiers en son nom voyagent toujours aux risques et périls exclusifs du client.

Les risques sont transférés à charge du client avant le début des opérations de chargement des marchandises au siège social de la SRL ANDRE PISCINE ou de l'expéditeur, lequel matérialise la prise de possession dans le chef du client, et ce, quels que soient les moyens de transport utilisés et les conditions de paiement prévues.

7.2. La propriété des biens vendus par la SRL ANDRE PISCINE n'est transmise au client qu'après paiement intégral du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités). Entre temps, il est formellement interdit au client de les vendre ou d'affecter, par un quelconque acte juridique ou matériel, le droit de propriété de la SRL ANDRE PISCINE.

8. Paiement

8.1. Le prix de vente et/ou le prix de la prestation de services est le prix indiqué sur nos tarifs en vigueur le jour de la passation de la commande.

Sauf stipulation contraire, les produits vendus par la SRL ANDRE PISCINE sont toujours vendus, délivrés et payables au comptant et sans escompte à la présentation de la facture.

8.2. Le montant convenu sera payé de la manière suivante à savoir :

- Acompte de 50% à la signature du devis ;

- Acompte de ...% le premier jour du chantier ;

- Acompte de ...% à la mi chantier ;

- Solde de% à la réception du chantier ;

8.3. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt au taux de 10 % l'an et sera majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire et irréductible calculée sur base des montants en cause, à savoir :

- jusqu'à 4.000,00 € : 10 %

- de 4.000,00 € à 12.500,00 € : 7,5 %

- de 12.500,00 € à 25.000,00 € : 5 %

- de 25.000,00 € à 50.000,00 € : 2,5 %

- à partir de 50.000,00 € : 1,5 %

8.3. Toute contestation relative à une facture devra parvenir à la SRL ANDRE PISCINE par écrit, dans les huit jours de son envoi.

8.4. Les factures de la SRL ANDRE PISCINE sont portables et payables à son siège social.

8.5. En cas d'annulation d'une commande par le Client, la SRL ANDRE PISCINE pourra exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 30 % du prix de vente, et ce sans obligation de démontrer l'existence d'un dommage.

9. Responsabilité & garantie

9.1. Pendant une période d'un an à dater de la réception provisoire, l'entrepreneur assume la responsabilité des vices cachés véniels non couverts par les articles 1172 et 2270 du Code civil.

Toute action de ce chef n'est toutefois recevable que si elle est intentée dans un délai de trois mois à partir de la date à laquelle le cocontractant a eu connaissance du vice.

9.2. La garantie sur le matériel livré ne pourra en aucun cas être étendue au-delà de celle prévue par le fabricant. Cette garantie est strictement limitée au remplacement de la pièce défectueuse.

9.3. Si le client impose un procédé ou des matériaux d'une qualité, origine ou type déterminé, et ce en dépit des réserves émises par la SRL ANDRE PISCINE, cette dernière est déchargée de toute responsabilité du fait des défauts ayant pour origine le choix dudit procédé ou desdits matériaux.

10. Renonciation

10.1. Le non-exercice par la SRL ANDRE PISCINE d'un ou de plusieurs de ses droits, tels que précisés dans les présentes conditions, ne pourra jamais être considéré dans son chef comme une renonciation à l'exercice de ce ou de ces droits.

La SRL ANDRE PISCINE ne sera jamais présumée avoir renoncé à un droit résultant des conventions auxquelles elle est partie, ou d'une faute ou violation commise par quiconque, à moins qu'elle y ait expressément renoncé par écrit.

11. Droit applicable et litiges

11.1. Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et des contrats qui en découlent est régi par le droit belge et ressortira exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire du siège social de la SRL ANDRE PISCINE.

12. Nullité partielle

12.1 La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité de celles-ci. La clause nulle ne sera réputée non écrite que dans la seule mesure de son illicéité, les parties s'engageant à la remplacer le cas échéant, par une clause économique équivalente

13. Données personnelles

13.1. La SRL ANDRE PISCINE traite les données à caractère personnel qu'elle récolte conformément au règlement 2016/679 et à la loi du 30 juillet 2018, sur base de ses obligations contractuelles ou légales. Vos données ne sont jamais vendues ou échangées à des sociétés ou personnes tierces.

14. Divers

14.1. L'eau et l'électricité sont fournies par le client, et sont à ses frais.

15. Utilisation des photos de l'ouvrage

15.1. En signant les présentes conditions générales, le client donne son consentement à ce que les photos des travaux soient publiées sur le site de la SRL ANDRE PISCINE ou sur sa page Facebook, et ce de façon anonyme.

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :